

# Commune de PLEUMEUR-BODOU

## Rapport d'orientation budgétaire

### Conseil Municipal du 18/02/2021

---

#### **I. Rappel du cadre juridique du Débat et du Rapport d'Orientations budgétaires**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (modifié par Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107) « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique de la Commune. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les informations concernant ce Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) sont fixées par le décret n°2016-841 du 24/06/2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission. Il comporte pour ce qui concerne la Commune de PLEUMEUR-BODOU :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, c'est-à-dire Lannion-Trégor Communauté.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

#### **Remarques liminaires**

La Commune de PLEUMEUR-BODOU a pour habitude de voter son budget primitif fin mars de l'exercice concerné. Le budget étant un acte prévisionnel, celui-ci peut être amendé autant que de besoin au cours de l'année.

Le budget 2021 devrait aussi pouvoir intégrer les résultats de l'année 2020, avec le vote préalable des comptes administratifs et de gestion. À la date d'élaboration du présent rapport, ces résultats ne sont encore que provisoires. Ils figurent donc à titre indicatifs dans ce document.

En outre, ce rapport est établi sur la base de la Loi de Finances pour 2021 mais sans que les notifications spécifiques de recettes provenant de l'État (fiscalité, dotations, etc.) ne soient encore connues pour la Commune.

## II. Le contexte économique et budgétaire

### Le contexte économique national et international

D'après « L'actualité mensuelle économique et financière », février 2021, La Banque Postale.

« Malgré une détérioration de la situation sanitaire dans de nombreux pays, l'année 2020 s'est terminée moins mal que redouté sur le plan économique. La mise en place de nouvelles contraintes sanitaires paraît toutefois avoir pesé sur l'activité au début de cette année. L'activité industrielle résiste plutôt bien même si les données les plus récentes font état d'un certain effritement. Ce sont surtout les services aux ménages qui souffrent le plus des mesures restrictives mises en œuvre dans de nombreux pays. C'est particulièrement le cas en Europe. L'apparition de variants oblige les gouvernements à restreindre les interactions sociales. »

« Outre-Atlantique, la croissance a ralenti en fin d'année mais globalement l'économie américaine est moins pénalisée que celle de la zone euro par les contraintes sanitaires. Le soutien budgétaire est aussi impressionnant. Le déficit de l'État a été de 17 % du PIB en 2020. À tel point que le revenu des ménages a fortement augmenté, bien que l'économie américaine ait perdu environ 10 millions d'emplois. »

« De son côté, la Chine a réussi à connaître une progression de son PIB en 2020 malgré la crise sanitaire, grâce notamment au dynamisme de ses exportations. L'activité serait toutefois un peu moins dynamique récemment. »

« À un horizon de six mois la question de la vaccination est cruciale : si une certaine immunité collective est obtenue à la fin de l'été, la conjonction d'un regain de confiance des agents économiques et du soutien des politiques économiques pourrait occasionner une croissance soutenue. »

### Du contexte budgétaire national à la collectivité

Le gouvernement a établi son projet de budget 2021 à partir d'une prévision de croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %). L'inflation progresserait en 2021 à + 0,7 % après une diminution en 2020 à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul.

**La Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2020.**

La préparation budgétaire 2021 se fait dans le cadre d'un contexte sanitaire, économique et budgétaire national difficile. Le gouvernement soutient l'économie prépare à la fois la relance de l'activité économique et poursuit la mise en œuvre des réformes (TH) qui vont impacter les ressources dont disposent les collectivités en les diminuant ou en ralentissant la croissance de ces ressources.

Depuis déjà plusieurs années, la Commune de PLEUMEUR-BODOU a engagé une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dans le souci d'améliorer le niveau d'autofinancement de ses investissements. La construction du budget 2020 se fera dans l'objectif de maintenir la capacité d'autofinancement du budget principal au-delà de 1 M € en faisant en sorte que la croissance de nos charges de fonctionnement soit inférieure à la croissance de nos produits de fonctionnement.

### **III. Compte administratif provisoire 2020 – Budget Principal**

#### **Répartition et évolution des dépenses et recettes**

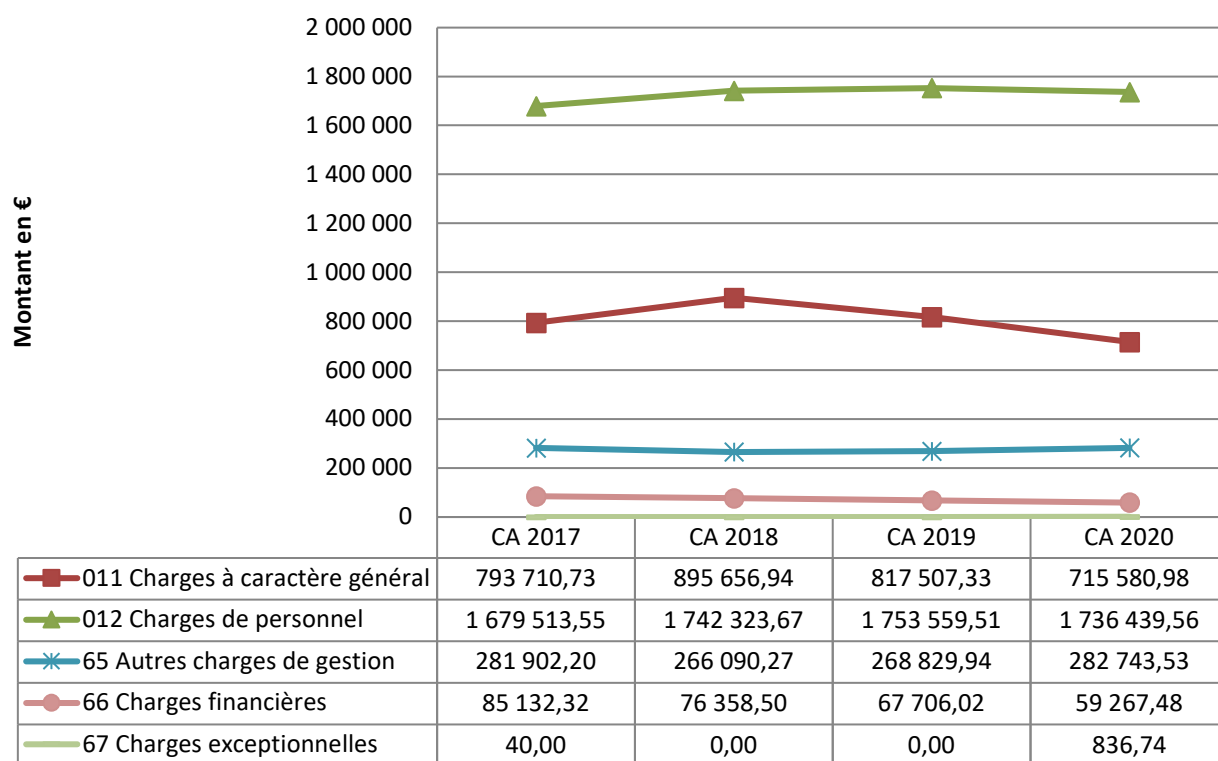
Documents :

- Tableau comparatif BP/CA 2020 (provisoire)
- Tableau comparatif CA 2017/CA 2020 (provisoire)

Voir en Annexes

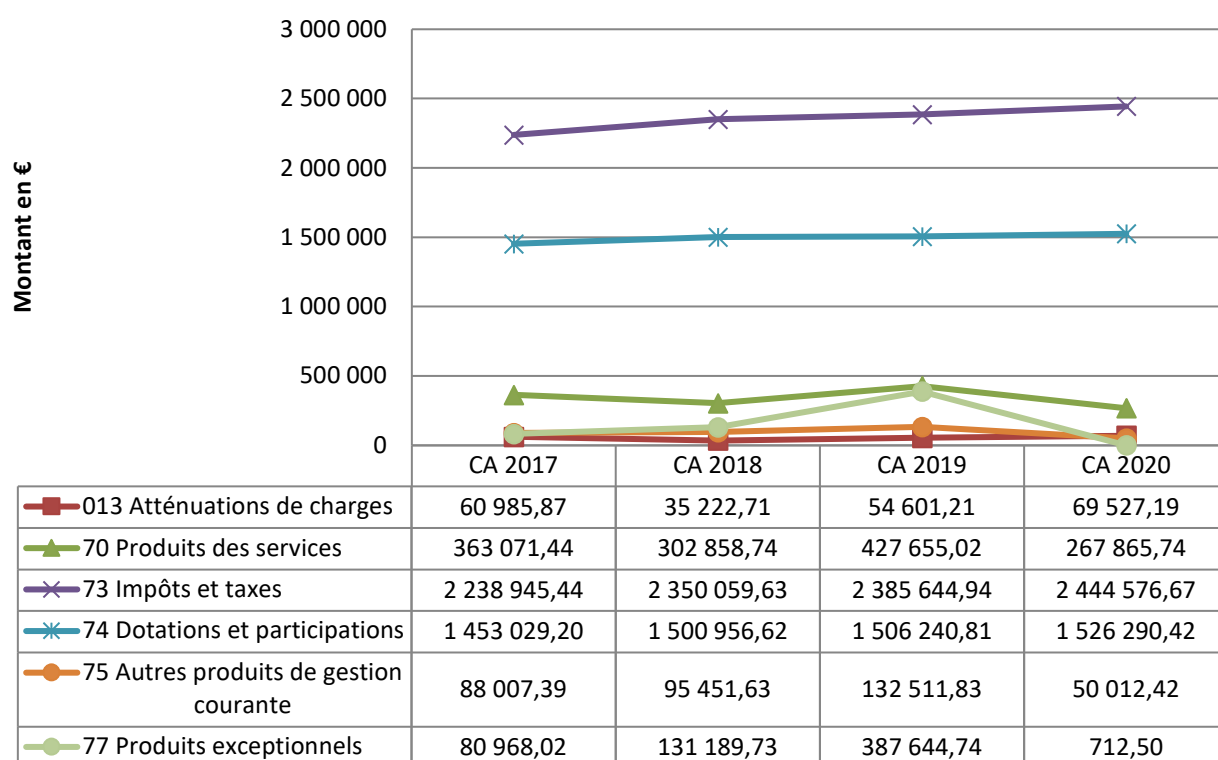
## Dépenses de fonctionnement

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

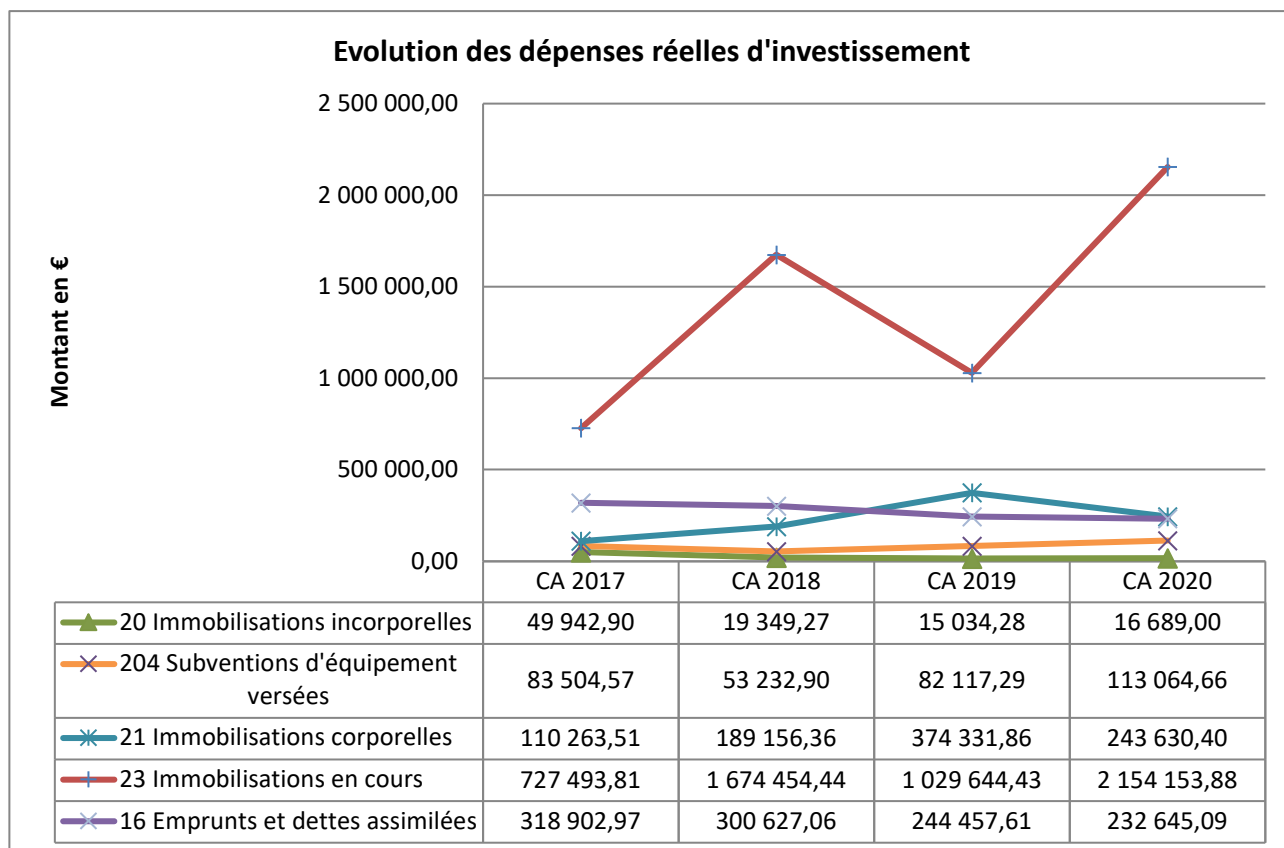


## Recettes de fonctionnement

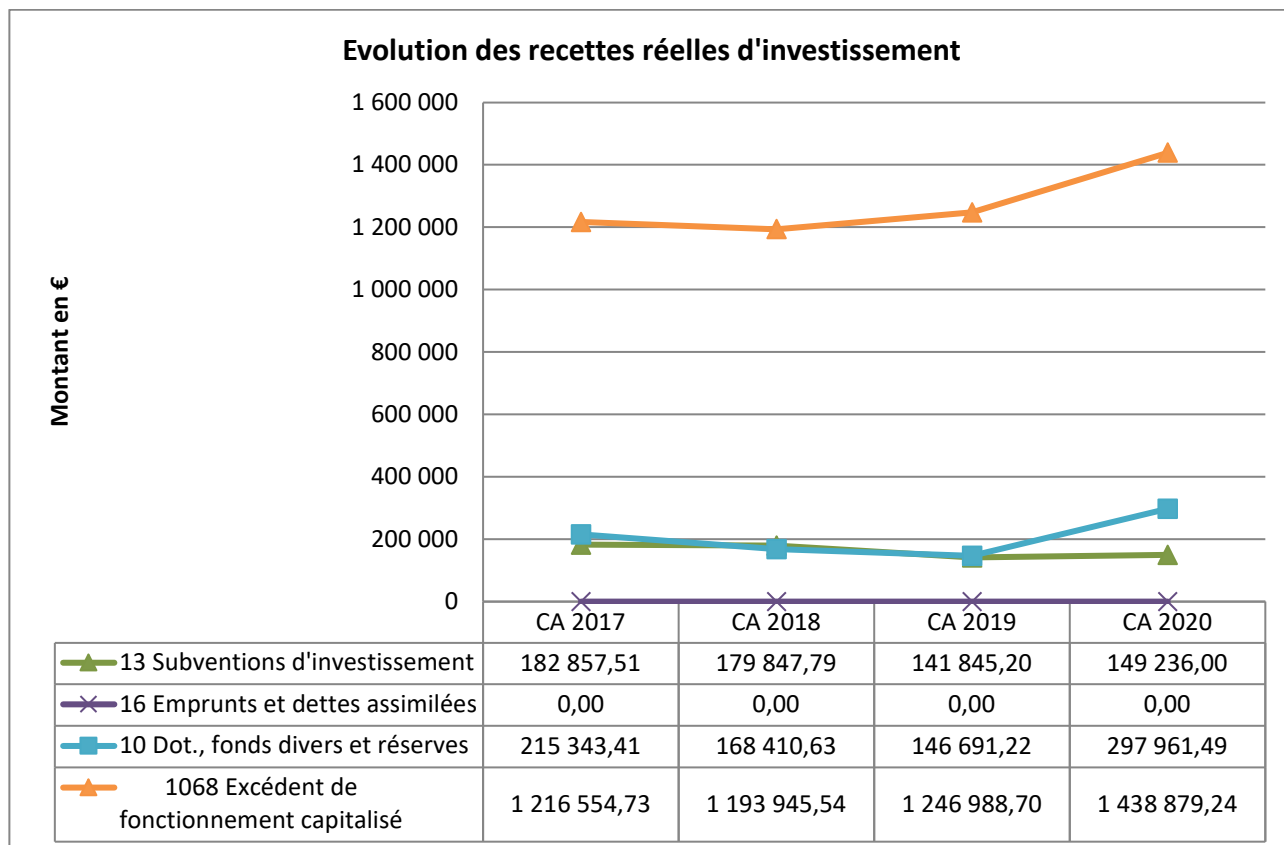
### Evolution des recettes réelles de fonctionnement



## Dépenses d'investissement



## Recettes d'investissement



## Restes à réaliser de 2020

Les investissements restant à réaliser au 31/12/2020 sont précisés dans le tableau suivant (service fourni mais non facturé, travaux en cours ou à venir, engagement comptable par contrat ou arrêté).

### Budget primitif - Commune 2021 - Restes à réaliser de 2020

RECETTES		
Opération	Objet	Montant
1	Voirie	55 229,41
45	Voirie - compte de tiers	25 000,00
2	Bâtiments communaux	414 730,00
8	Restaurants municipaux	94 605,00
18	Petite enfance	950,00
19	Jeunesse	1 017,00
28	Réaménagement du bourg	545 024,00
	TOTAL	<b>1 136 555,41</b>

DEPENSES		
Opération	Objet	Montant
1	Voirie	207 000,00
45	Voirie - compte de tiers	65 000,00
2	Bâtiments communaux	226 165,67
3	Services techniques	1 987,20
5	Éclairage public et effacement de réseaux	149 739,01
6	Mairie	30 612,20
8	Restaurants municipaux	12 656,24
9	Acquisitions foncières	65 950,00
10	Monuments historiques et patrimoine	10 896,00
13	Sport	6 160,61
22	Bibliothèque	5 058,79
28	Réaménagement du bourg	345 223,14
	TOTAL	<b>1 126 448,86</b>

SOLDE	<b>10 106,55</b>
-------	------------------

Les RAR de 2020 du budget principal sont équilibrés en recettes et dépenses. Ils sont en très fortes baisses en dépenses par rapport à 2020 (-52 %) du fait d'un bon niveau de réalisation des projets (aménagement du bourg, voirie). Il reste quelques projets en suspens (base nautique), ou décalés (voirie en raison de travaux d'eau potable ou d'effacement de réseaux) ou facturés trop tardivement (SNSM). Le niveau des recettes à réaliser relativement élevé correspond à des subventions obtenues dans l'attente d'être soldées à l'achèvement des travaux.

## Calcul des résultats 2020 provisoires et proposition d'affectation

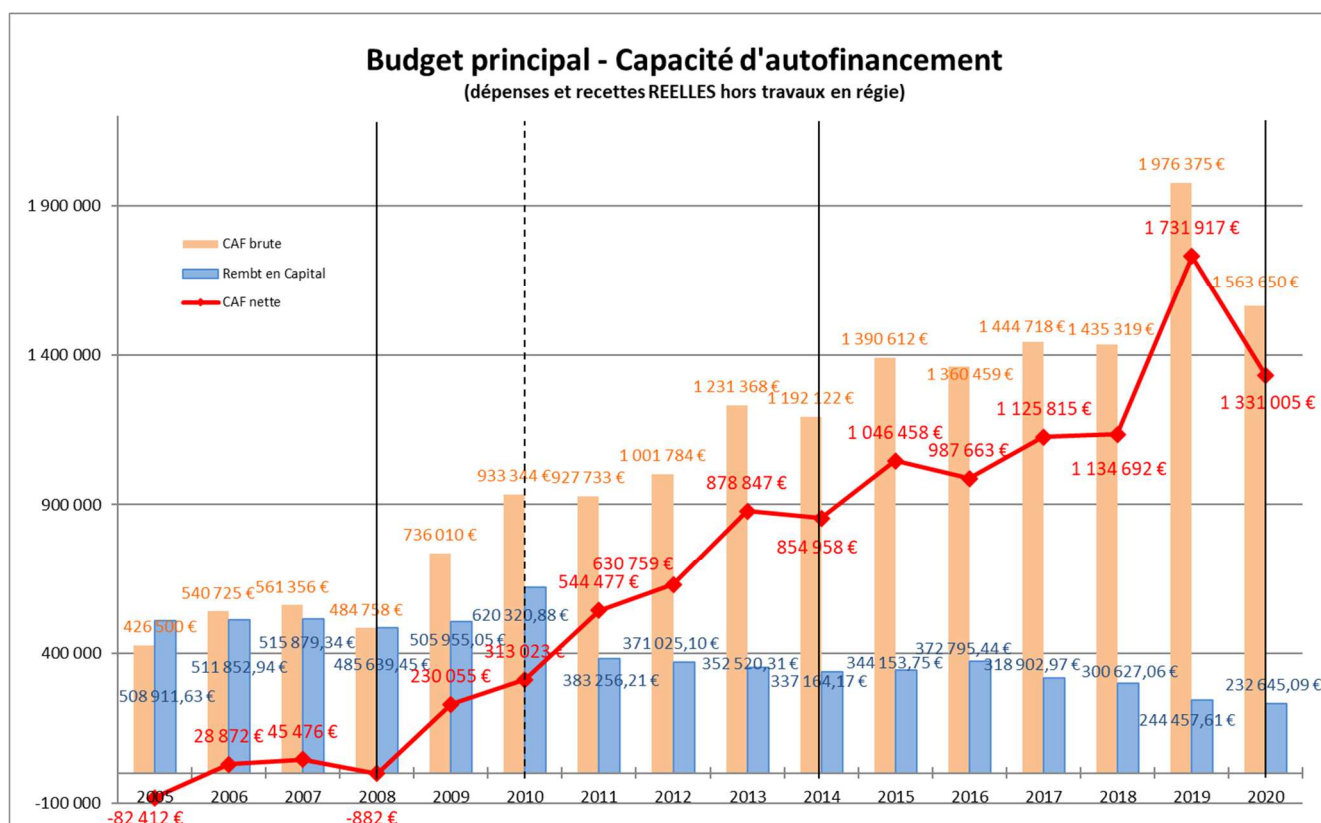
Calcul des résultats 2020				au 28/01/2021
Affectation des résultats 2020 pour 2021				avec intégration des résultats de l'eau
Budget PRINCIPAL - Pleumeur-Bodou				
conforme au Compte de Gestion : non le xx				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	2 984 390,63		A	
Recettes de fonctionnement : titres émis	4 364 320,19		B	
Résultat brut de la section de fonctionnement	1 379 929,56		C = B - A	
Résultat N - 1 reporté (002)	541 079,45		D	
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 921 009,01</b>		RNF = C + D	Résultat à affecter dans le BP
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses d'investissement	2 771 589,50		A	
Recettes d'investissement	2 184 167,16		B	
Résultat brut de la section d'investissement	-587 422,34		RBI = B - A	
Résultat N - 1 reporté (001)	643 199,28		C	
<b>RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT R/D001</b>	<b>55 776,94</b>		D = RBI + C	A reporter au BP en investissement au R/D 001 (sans Mandat)
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>				
Dépenses engagées non mandatées	1 126 448,86		A	
Recettes restant à réaliser	1 136 555,41		B	
Besoin de financement	10 106,55		E = B - A	
Excédent de financement				
<b>Besoin (ou excédent) de financement</b>	<b>65 883,49</b>		F = D + E	
Reprise RNF	1 921 009,01		RNF = G + H	
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement (G couvre au minimum le Besoin de financement)</b>	<b>1 379 929,56</b>		G = F	A inscrire au BP en recettes d'investissement compte 1068 (avec Titre)
<b>2) Report en fonctionnement R002</b>	<b>541 079,45</b>		H	A reporter au BP en section de fonctionnement au R 002 (sans Titre)
Résultat brut	792 507,22			RBF+RBI
Solde d'exécution	1 976 785,95			RNF+RNI
Excédent 2020	1 986 892,50			RNF-BF

Ces résultats provisoires prennent en compte l'intégration des résultats du Budget Eau. Considérant leur caractère encore non définitif, il est proposé de conserver le report en fonctionnement au budget 2021.

## Capacité d'autofinancement pour 2020 et évolution

Rappels :

- Capacité d'autofinancement brute, CAF brute ou Épargne brute :
  - o = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement
  - o destinée à couvrir une partie des dépenses d'investissement, dont la dette
- Capacité d'autofinancement nette, CAF nette ou Épargne nette :
  - o = CAF brute – remboursement en capital de la dette
  - o mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement de la dette



Calcul :

- CAF brute = Recettes Réelles de Fonctionnement (hors travaux en régie) – Dépenses Réelles de Fonctionnement
- CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

Le niveau élevé de CAF obtenu permettra d'autofinancer une bonne partie des investissements pour 2021.



## IV. Dette et emprunts

### Ligne de trésorerie

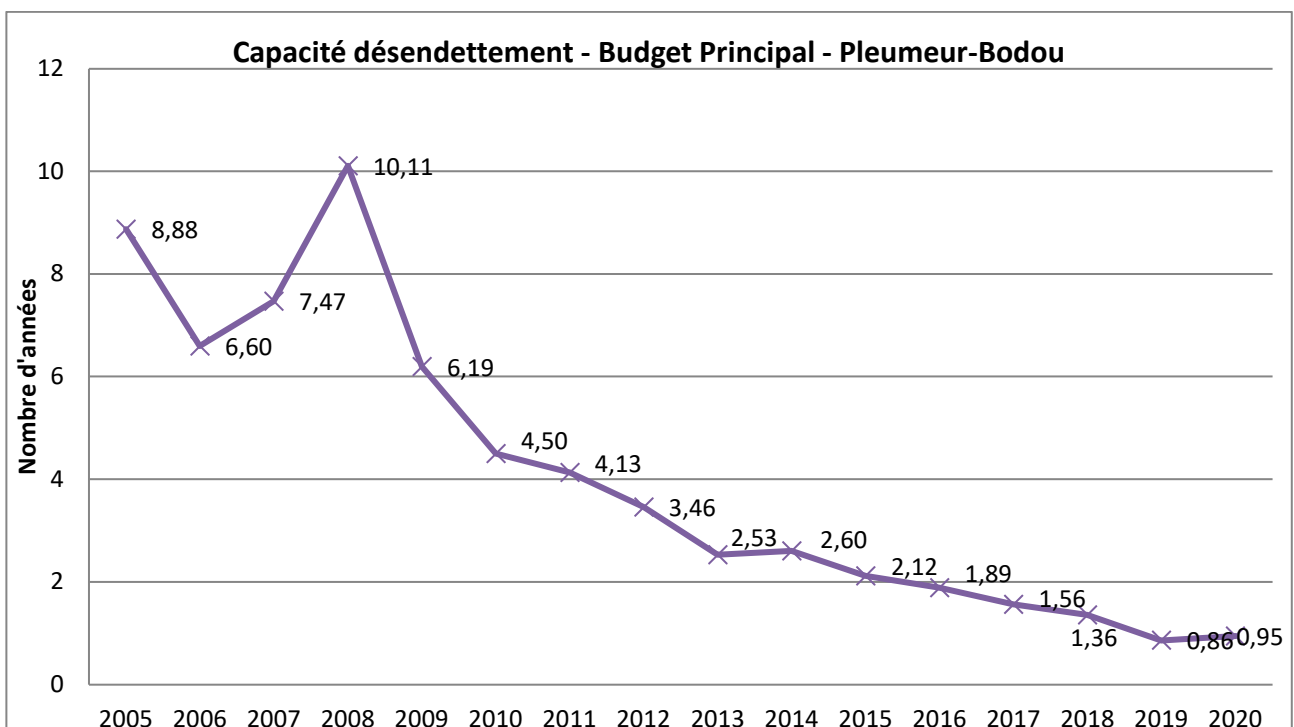
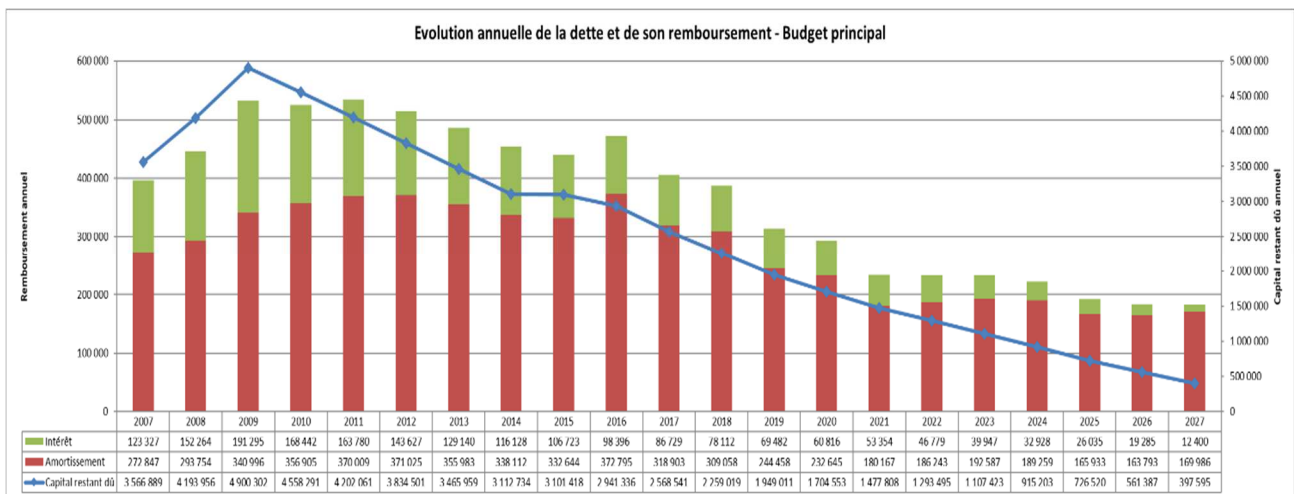
- Pas de contractualisation ni donc d'utilisation en 2020
- Ouverture d'une ligne a priori pas nécessaire en 2021

### État de la dette

#### Situation du budget principal et des budgets annexes pour 2021

PLEUMEUR-BODOU - Gestion de la dette communale en 2021 (Situation au 29/01/2021)									
	Restant dû au 01/01/2021			Remboursements 2021			Restant dû au 31/12/2021		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	A liquider	Capital	Intérêt	Total
Budget Principal	1 477 808,18	237 855,19	1 715 663,37	180 167,49	53 354,13	233 521,62	1 293 494,63	184 501,06	1 477 995,69
Budget Centre de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 477 808,18</b>	<b>237 855,19</b>	<b>1 715 663,37</b>	<b>180 167,49</b>	<b>53 354,13</b>	<b>233 521,62</b>	<b>1 293 494,63</b>	<b>184 501,06</b>	<b>1 477 995,69</b>

### Évolution de la dette de 2007 à 2027



Constats :

- Le désendettement de la Commune engagé depuis 2010 se poursuit. En 2021, la Commune versera des annuités pour 5 emprunts. L'emprunt pour les dépenses de 2004-2005 est arrivé à échéance en 2020. L'annuité diminuera de 59 939,76 € en 2021.
- En dépit de l'emprunt de 2016, la Commune montre une forte capacité de désendettement : elle peut rembourser la totalité de sa dette en moins d'un an (0,95) d'épargne brute (encours de la dette au 31 décembre / épargne brute).
- L'encours de la dette par habitant (4 046 hbts) au 01/01/2021 est de 366 € (417 € en 2020 ; 1 092 € en 2010). Le capital restant dû au 31/12/2021 (=encours de la dette) sera de 320 € par habitant.

## Emprunt 2021

L'opportunité de contracter un emprunt en 2021 sera étudiée en fin d'année afin de financer les projets 2021-2022.

## V. Le plan pluriannuel d'investissement

En début de mandat, un nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI) est élaboré. Il est la traduction du programme de la majorité. Ce PPI est révisable chaque année.

<b>Hypothèses :</b>		
- capacité d'autofinancement nette annuelle	900 000 €	
- niveau d'endettement cible par habitant pour 2026	600 €	
- montant moyen annuel de récupération de TVA	150 000 €	
- produit moyen annuel des ventes de biens	0 €	
<b>Capacité totale d'investissement sur la période (hors subventions et participations diverses) :</b>		
- Autofinancement	5 400 000 €	
- Emprunt	1 500 000 €	
- Récupération de TVA	900 000 €	
- Produit des ventes	0 €	
<b>TOTAL disponible sur la période</b>	<b>7 800 000 €</b>	
<b>TOTAL annuel disponible pour l'investissement</b>	<b>1 300 000 €</b>	

Voir le PPI en Annexe

## VI. Les orientations du budget principal pour 2021

La préparation budgétaire 2021 se fait dans le cadre d'un contexte économique et budgétaire national complexe tant au niveau sanitaire qu'au niveau de l'accroissement des dépenses publiques.

Impactée par le contexte sanitaire national, l'année 2020 au niveau communal a montré une baisse assez importante des recettes de fonctionnement (-11 %) et plus modérée des dépenses (-3,9 %). Par contre, en investissement, les recettes (+30 %) et surtout les dépenses (+58,1 %) ont enregistré une forte hausse.

Pour 2021, si le contexte sanitaire s'améliore et ne conduit pas à un reconfinement, dépenses et recettes devraient retrouver un niveau plus élevé, similaire à 2018-2019 ; même si la maîtrise des dépenses restera d'actualité. Considérant la fin du gros chantier du bourg, les dépenses d'investissement retrouveront également un niveau plus habituel. La bonne capacité d'autofinancement encore dégagée en 2020 permettra de conserver un haut niveau d'investissement pour 2021. L'achèvement des gros projets permettra également de solder les subventions accordées.

### Les recettes de fonctionnement

#### Fiscalité

Avant 2018, la revalorisation des valeurs locatives (locaux d'habitation, locaux professionnels, locaux industriels...) servant de bases au calcul de la taxe foncière, de la TH, de la CFE etc. s'effectuait chaque année par amendement parlementaire adopté lors de l'examen de la loi de finances. Mais ce mécanisme a été abandonné et remplacé par 2 dispositifs de revalorisation des valeurs locatives s'appliquant d'une part aux locaux professionnels et d'autre part aux autres types de locaux (locaux d'habitation, locaux industriels...).

Introduit par l'article 99 de la LF pour 2017 et applicable à compter de 2018, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels est égal au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ainsi, en 2021, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels, etc. est égal au taux de variation, entre novembre 2019 et novembre 2020, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 0,2% (après 2,2% en 2019 et 1,2% en 2020). Ce taux de 0,2% s'applique à la taxe foncière (bâti et non bâti) mais il est de 0 pour la taxe d'habitation (gel des revalorisations).

En 2021, la TH sur les résidences principales est payée uniquement par 20 % des contribuables « les plus aisés ». Elle est perçue par l'État.

Ainsi en 2021, **le taux de revalorisation des valeurs locatives sera de 0,2 %** (contre 1,2 % en 2020, 2,2 % en 2019, 1,2 % en 2018, +0,4 % en 2017, +1 % en 2016, +0,9 % en 2015 et 2014).

L'augmentation du produit perçu par la Commune a été de 47 705 € en 2020 (+47 545 € en 2019), soit + 2,28 % ; tout en maintenant les taux communaux inchangés.

Sous condition de stabilité des taux communaux, le produit attendu de **la fiscalité des ménages** (hors exonérations et compensations) devrait donc être de l'ordre de **2 145 000 € en 2021**.

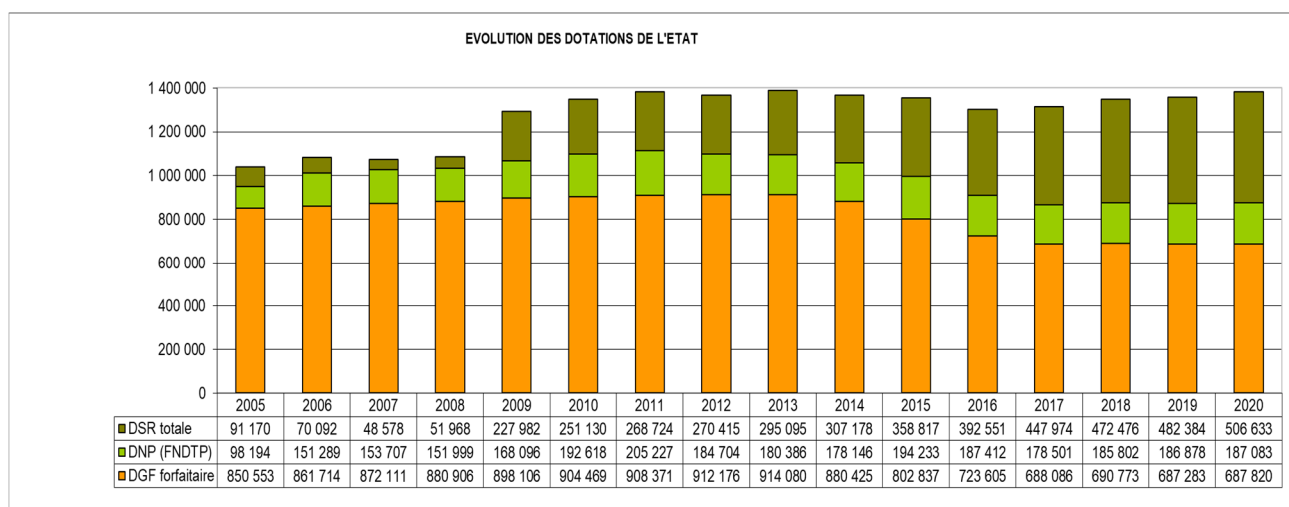
À ce jour, les bases prévisionnelles n'ont pas été communiquées aux collectivités locales (État 1259). Le budget 2021 sera donc fondé sur une stabilité avec un **produit de 2 100 000 €**.

## Les concours de l'État

### La dotation globale de fonctionnement – DGF et péréquation

Parmi les enveloppes qui ne varient pas ou très peu, on retrouve la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec près de 27 milliards d'euros (18 Md pour les communes et EPCI). Cette stabilisation de l'enveloppe globale ne signifie pas que cela soit le cas pour les montants individuels de DGF. Ils seront en hausse ou en baisse selon la situation de chaque commune (population, potentiel financier, mécanismes de garanties et d'écrêtement, etc.).

Concernant la péréquation au sein de la DGF du bloc communal, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront, comme en 2020, de 180 millions d'euros (90 millions d'euros chacune). Mais, comme les années passées, cette hausse sera financée à l'intérieur de la DGF par des redéploiements de crédits (qui entraîneront des baisses de DGF pour une partie des communes).



Pour PLEUMEUR-BODOU, le montant global de DGF perçu en 2020 s'est élevé à 1 381 536 €. Les dotations de péréquation (DSR et DNP), en progression constante, représentaient 50,2 % des dotations en 2020 contre 30,6 % en 2009. Depuis 2009, la Commune bénéficie de la DSR dans ses trois composantes (506 633 € en 2020). Contrairement à la DGF, les montants perçus au titre de la DSR sont croissants (+ 122 % entre 2009 et 2020 ; + 5,03 % en 2020 par rapport à 2019). Pour autant, les conditions d'éligibilité étant examinées chaque année, l'attribution de la DSR est toujours incertaine, tout au moins dans son montant. Le critère le plus délicat pour ce qui concerne notre Commune est celui lié à la population. En effet, pour obtenir la fraction DSR « bourg-centre » (61,4 % du montant de la DSR), la Commune doit représenter au minimum 15 % de la population DGF du canton. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, représentant 15,06 % de la population DGF du canton de PERROS-GUIREC (15,21 % en 2020), PLEUMEUR-BODOU devrait donc toujours percevoir cette fraction. Il devrait en être de même pour la totalité de cette dotation. À défaut, en fonction de plusieurs critères, la Commune verrait un abattement de 50 % de sa dotation en 2021 (garantie de sortie de 50 %).

**Globalement, on peut estimer que le montant de la DGF communale 2021 résultera d'une baisse de la part forfaitaire et d'une stabilité, voire d'une hausse, de la part péréquation.**

La population DGF légale au 01/01/2020 serait de 5 090 habitants (donnée sur les résidences secondaires incertaine ; 1 044), contre 5 119 en 2020. La perte de DGF liée à la dynamique démographique ne peut être estimée à ce jour (la différence peut résulter du nombre de résidences secondaires)

En dépit du gel de la DNP, la part péréquation incluse dans la DGF devrait être en hausse grâce à la DSR, sous réserve d'éligibilité à toutes les parts.

Au total, on peut estimer le montant des dotations à environ 1 380 000 €. À défaut d'avoir davantage de précisions, et de la même manière que les années passées, **le budget prévoira 1 243 000 €** de recettes (-10 % sur les montants perçus en 2020).

### **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Le FPIC est maintenu en 2021 à un montant d'un milliard d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée en 2020. Lannion-Trégor Communauté reste bénéficiaire de ce fonds mais sa valeur définitive ne sera communiquée par les services de l'État qu'au cours du mois de mai. Les modalités de répartition du FPIC entre la Communauté et les communes, et donc le montant attribué à la Commune, seront décidées par le Conseil Communautaire de LTC. Le montant communal n'est donc pas connu à ce jour.

*Montant annuel du FPIC attribué à PLEUMEUR-BODOU depuis 2013 :*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant	60 188 €	57 370 €	78 062 €	117 334 €	88 170 €	90 792 €	81 237 €	84 865 €

En partant de l'hypothèse que l'enveloppe du territoire soit de 3 059 399 € en 2021 (-4,02 % par rapport à 2020), la répartition de droit commun donne pour la communauté d'agglomération 1 288 007 € (avec un coefficient d'intégration fiscale-CIF à 42,10 %) et 1 771 392 € pour les communes (-4,69 %).

Considérant les incertitudes, la somme de 60 000 € sera inscrite au budget primitif.

### **FCTVA**

Le taux du fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) est fixé à 16,404 % pour les dépenses réalisées à partir du 01/01/2019 et dont le remboursement intervient en 2021.

L'entrée en vigueur de la réforme sur l'automatisation du FCTVA sera progressive. Elle ne concerne pas encore notre collectivité.

Au regard des travaux d'entretien réalisés sur la voirie communale et les bâtiments publics en 2019, le montant du FCTVA serait de 5 572,99 € pour le fonctionnement.

### **Autres ressources**

La Commune ayant cessé les activités périscolaires, elle ne perçoit plus l'aide au financement de ces activités périscolaires de la part de l'État et de la CAF.

### **Les autres recettes**

#### **Les ressources de l'exploitation des services**

Les recettes d'exploitation des services dépendent de la politique tarifaire instaurée par la Commune. Avec la stabilité des tarifs des services et des salles décidée en décembre 2020 et le contexte sanitaire qui risque de perdurer, l'hypothèse est un maintien des recettes au niveau de celles de 2020. Pour information, en 2020, les recettes des services périscolaires ont baissé de 14,3 % soit -12 378 € et celles des locations de salle de 88 % soit -12 716 €.

#### **L'attribution de compensation versée par LTC**

*Montant annuel de l'AC attribué à PLEUMEUR-BODOU depuis 2015 :*

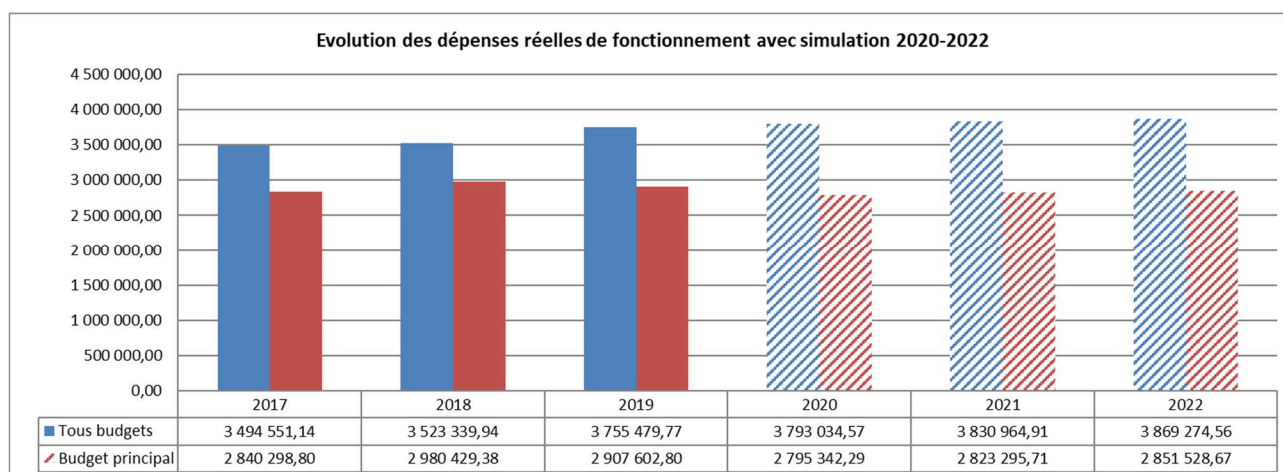
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant	179 638 €	77 964	73 154 €	108 270 €	106 959 €	104 005,04 €

Le montant provisoire de l'attribution de compensation est de 102 695 € pour 2021 (Conseil Communautaire du 08/12/2020).

### Estimation des principales recettes de fonctionnement 2021 :

	2020 perçues	2021 prévues	Observations
Produits de la fiscalité locale (TF)	2 145 049 €	2 100 000 €	Produit 2020 réduit
DGF forfaitaire	687 820 €	619 000 €	2020 -10 %
DGF péréquation (DSR, DNP)	693 716 €	624 000 €	2020 -10 %
FNPIC	84 865 €	60 000 €	Modalités 2021 inconnues
Attribution de compensation (LTC)	104 005 €	102 000 €	Estimation CC 12/2020
<b>Total</b>	<b>3 715 455 €</b>	<b>3 505 000 €</b>	Soit -210 455 € soit -5,6 %

### Les dépenses de fonctionnement



La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 fixe le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 à 1,2 % appliqué à une base de 2017, et ce jusqu'en 2022. Considérant l'évolution à la baisse des dépenses depuis 2015, la Commune a retenu en 2018 l'hypothèse plafond haute d'une progression des dépenses de 1 % chaque année. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient d'environ 3,869 M€ en 2022 (c'est-à-dire similaires à celles de 2009) contre 3,755 M€ en 2019.

Les résultats provisoires de 2020 montrent une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 3,86 %, avec un montant de 2 795 342,29 € pour le budget principal. Le plafond serait de 2,823 M€ pour 2020. Ce montant est indicatif car il se fonde sur des dépenses moindres en 2020 dues aussi à la crise sanitaire.

Pour information, la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

### Les dépenses de personnel

- La Commune compte au 31/12/2020, 43 postes permanents pourvus. Les effectifs resteront stables autour de 50 agents, tous statuts confondus. Des recrutements et des titularisations seront nécessaires en fonction du départ de certains agents (5 en retraite ou autre). Le « glissement vieillesse-technicité » (GVT) devrait être similaire à celui des années passées (avancements

d'échelons, de grades). Des nominations après examens ou concours et des ajustements de Durées hebdomadaires de service (DHS) interviendront également.

- Ajournée en 2020, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) devra être examinée en 2021. Lors du dialogue social instauré en 2018, la Commune avait proposé une revalorisation de l'enveloppe du régime indemnitaire de 9 000 € sous conditions de répartition.
- Comme le prévoit la loi de transformation de la fonction publique, le passage réglementaire du temps de travail de 1561 à 1607 heures devra également être examiné.
- Concernant les prestations et l'action sociale, la Commune poursuivra son adhésion à Plurélya (ex-FNASS). La participation employeur (mutuelle et prévoyance) est entrée en vigueur au 01/01/2017 avec un montant maximum de 15 €/mois/agent. Le coût pourrait atteindre 9 000 € si l'ensemble des agents en faisait la demande.
- Le versement de l'indemnité de précarité sera appliqué à partir du 01/01/2021. Un agent contractuel peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une indemnité de fin de contrat fixée à 10 % de la rémunération brute globale perçue.

### **Charges à caractère général**

Au regard de l'évolution des prix, les dépenses de fournitures devraient être en hausse. La maîtrise des coûts en lien avec les procédures d'achat devra permettre de les atténuer.

Le recours à des prestataires de services pour des missions spécifiques (nettoyage des vêtements de travail, entretien des espaces verts du Parc du Radôme) sera poursuivi.

### **Charges de gestion courante**

Le budget principal poursuivra sa participation au comblement du déficit des budgets annexes du Centre de loisirs et du Cœur de bourg. Celui du Cœur de bourg (209 082 €) devrait être totalement comblé en 2021.

### **Subventions aux associations**

La Commune finance un certain nombre d'associations pour ce qui concerne leur fonctionnement et pour l'aide à l'emploi. Les dossiers de demande seront à remettre pour le 15 février. Le budget alloué sera équivalent à celui de 2020 (absence momentanée de demande en 2019, nouvelles associations).

## **La section d'investissement 2021**

### **Les ressources d'investissement**

#### **Le FCTVA**

Le taux du fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) est fixé à 16,404 % pour les dépenses réalisées en 2019 et dont le remboursement intervient en 2021. Au regard des travaux réalisés en 2019, le montant du FCTVA attribuable serait de 159 330 € pour l'investissement (282 542 € en 2020).

#### **Les subventions et fonds de concours**

En fonction de ses projets, la Commune sollicite des subventions dans le cadre notamment de la DETR, du Contrat de Territoire, des Plans de relance du Département, du Contrat de partenariat, des politiques sectorielles de la Région, du pacte financier de LTC, etc. Des subventions ont été accordées et le versement des soldes en sera demandé au regard de l'achèvement des projets. Des programmes d'aides arrivent à échéance (Contrat de territoire) et d'autres sont mis en place par l'État et d'autres collectivités. De nouvelles demandes seront faites pour les projets 2021 et suivants.

### Le produit des cessions

Il ne devrait pas y avoir de cessions en 2021.

### Les dépenses 2021

La liste des dépenses d'équipement est en cours d'élaboration. Les arbitrages ne sont pas faits. La liste sera présentée lors de la prochaine commission de finances du 09/03/2021.

### Estimation des principales recettes et dépenses d'investissement

	BP 2021
<b>Recettes</b>	
Résultat d'investissement 2020 reporté	643 199,28
Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé	1 379 929,56
FCTVA	159 330,00
Dotation aux amortissements	170 000,00
Virement de la section de fonctionnement (prévision 2021)	500 000,00
Subventions	0,00
Produit des cessions	0,00
Emprunt	0,00
RAR Recettes 2019	1 136 555,41
<b>Sous-total</b>	<b>3 989 014,25</b>
<b>Dépenses</b>	
Remboursement Capital Emprunt	180 168,00
RAR Dépenses 2019	1 126 448,86
<b>Sous-total</b>	<b>1 306 616,86</b>
<b>Solde disponible</b>	<b>2 682 397,39</b>

Au total, et sans emprunt, 2,682 M€ sont disponibles pour de nouveaux investissements en 2021.



## **VII. Budgets annexes**

### **Budget Centre de loisirs**

En 2020, il faut noter :

- Une reprise nette de la fréquentation liée à la fin des temps d'activités périscolaires (TAP) et peut-être à la nouvelle grille de tarifs
- Une section de fonctionnement toujours très délicate avec des recettes faibles et un gros déficit lié à l'absence de participation de la Commune à l'origine. Une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et le versement d'une participation communale pour le déficit (60 000 €) depuis de nombreuses années sont nécessaires.
- L'absence d'investissements.
- Une section d'investissement assainie grâce au transfert de l'immobilier au budget principal de la Commune.

Pour 2021 :

- La maîtrise des dépenses sera poursuivie
- Du renouvellement d'équipement est prévu (armoires froides, lave-vaisselle)

### **Budget Camping**

Malgré la crise sanitaire, le résultat est très satisfaisant.

Les travaux de réhabilitation du camping municipal de Landrellec seront achevés en 2021.

### **Budget Cœur de bourg**

L'opération Cœur de bourg étant aujourd'hui achevée, ce budget doit être clôturé. L'opération étant déficitaire, le budget principal devra combler la dette. Il est proposé de le faire en une fois en 2021 (209 081 €).

### **Budget Espace d'activités Tachen an Askol**

Le transfert de ce budget à LTC, prévu dans le cadre de la loi NOTRe, n'est pas encore effectif. Sur les 5 lots, 4 ont été vendus. Un lot reste donc disponible.

### **Budget Zone d'Activités du Salut de la Clarté**

Ce budget n'a plus de raisons d'être. Afin de passer certaines écritures comptables, la Trésorerie demande d'ouvrir un budget encore pour cette année.

### **Budget Port**

Ce budget reste fragile en fonctionnement.

### **Budget CCAS**

Comme habituellement, la Commune participera au financement du service Portage des repas et contribuera à l'équilibre de ce budget.

## VIII. ANNEXES

### Budget principal - Compte administratif provisoire et comparaison

PLEUMEUR-BODOU - COMPARAISON CA/BP 2020								
DEPENSES				RECETTES				
	BP 2020	CA 2020	Réalisé		BP 2020	CA 2020	Réalisé	
<b>Section de fonctionnement</b>				<b>Section de fonctionnement</b>				
011	1 140 550,00	715 580,98	62,74%	013	30 000,00	69 527,19	231,76%	
012	2 123 300,00	1 736 439,56	81,78%	70	353 700,00	267 865,74	75,73%	
014		474,00		73	2 321 498,00	2 444 576,67	105,30%	
65	317 800,00	282 743,53	88,97%	74	1 352 110,00	1 526 290,42	112,88%	
656				75	65 500,00	50 012,42	76,35%	
	<b>3 581 650,00</b>	<b>2 735 238,07</b>	<b>76,37%</b>		<b>4 122 808,00</b>	<b>4 358 272,44</b>	<b>105,71%</b>	
66	61 444,00	59 267,48	96,46%	76	0,00	7,20		
67	35 000,00	836,74	2,39%	77	11 000,00	712,50	6,48%	
68				78				
022	0,00	0,00						
	<b>3 678 094,00</b>	<b>2 795 342,29</b>	<b>76,00%</b>		<b>4 133 808,00</b>	<b>4 358 992,14</b>	<b>105,45%</b>	
023	322 706,21							
042	188 335,84	189 048,34	100,38%	042	55 328,05	5 328,05	9,63%	
043				043				
	<b>511 042,05</b>	<b>189 048,34</b>	<b>36,99%</b>		<b>55 328,05</b>	<b>5 328,05</b>	<b>9,63%</b>	
	<b>4 189 136,05</b>	<b>2 984 390,63</b>	<b>71,24%</b>		<b>4 189 136,05</b>	<b>4 364 320,19</b>	<b>104,18%</b>	
D002				R002				
	<b>4 189 136,05</b>	<b>2 984 390,63</b>	<b>71,24%</b>		<b>4 189 136,05</b>	<b>4 364 320,19</b>	<b>104,18%</b>	
<b>Section d'investissement</b>				<b>Section d'investissement</b>				
010				010				
20	15 600,00	16 689,00	106,98%	13	805 754,41	149 236,00	18,52%	
204	243 939,39	113 064,66	46,35%	16	1 024 513,94	0,00	0,00%	
21	559 622,88	243 630,40	43,53%	20				
22				204				
23	3 768 774,23	2 154 153,88	57,16%	21				
				22				
	<b>4 587 936,50</b>	<b>2 527 537,94</b>	<b>55,09%</b>	23		62 963,67		
10					<b>1 830 268,35</b>	<b>212 199,67</b>	<b>11,59%</b>	
13				10	302 542,59	297 961,49	98,49%	
16	235 000,00	232 645,09	99,00%	1068	1 438 879,24	1 438 879,24	100,00%	
18				138				
26				18				
27				26				
020				27				
	<b>235 000,00</b>	<b>232 645,09</b>	<b>99,00%</b>	024	10 000,00			
45	72 000,00	6 078,42	8,44%		<b>1 751 421,83</b>	<b>1 736 840,73</b>	<b>99,17%</b>	
	<b>4 894 936,50</b>	<b>2 766 261,45</b>	<b>56,51%</b>		<b>1 751 421,83</b>	<b>1 736 840,73</b>	<b>99,17%</b>	
040	55 328,05	5 328,05	9,63%	45	72 000,00	46 078,42	64,00%	
041					<b>3 653 690,18</b>	<b>1 995 118,82</b>	<b>54,61%</b>	
	<b>55 328,05</b>	<b>5 328,05</b>	<b>9,63%</b>	021	322 706,21			
	<b>4 950 264,55</b>	<b>2 771 589,50</b>	<b>55,99%</b>	040	188 335,84	189 048,34	100,38%	
D001				041				
	<b>4 950 264,55</b>	<b>2 771 589,50</b>	<b>55,99%</b>		<b>511 042,05</b>	<b>189 048,34</b>	<b>36,99%</b>	
					<b>4 164 732,23</b>	<b>2 184 167,16</b>	<b>52,44%</b>	
				R001	785 532,32	785 532,32		
	<b>9 139 400,60</b>	<b>5 755 980,13</b>	<b>62,98%</b>		<b>4 950 264,55</b>	<b>2 969 699,48</b>	<b>59,99%</b>	
					<b>9 139 400,60</b>	<b>7 334 019,67</b>	<b>80,25%</b>	

PLEUMEUR-BODOU - EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - Provisoire 2020

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol*18/17	Evol*19/18	Evol*20/19
<b>Section de fonctionnement</b>							
011 Charges à caractère général	793 710,73	895 656,94	817 507,33	715 580,98	12,84%	-8,73%	-12,47%
012 Charges de personnel	1 679 513,55	1 742 323,67	1 753 559,51	1 736 439,56	3,74%	0,64%	-0,98%
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	474,00			
65 Autres charges de gestion	281 902,20	266 090,27	268 829,94	282 743,53	-5,61%	1,03%	5,18%
656 Frais fonct. groupes élus	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 755 126,48</b>	<b>2 904 070,88</b>	<b>2 839 896,78</b>	<b>2 735 238,07</b>	<b>5,41%</b>	<b>-2,21%</b>	<b>-3,69%</b>
66 Charges financières	85 132,32	76 358,50	67 706,02	59 267,48	-10,31%	-11,33%	-12,46%
67 Charges exceptionnelles	40,00	0,00	0,00	836,74	-100,00%		
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00			
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 840 298,80</b>	<b>2 980 429,38</b>	<b>2 907 602,80</b>	<b>2 795 342,29</b>	<b>4,93%</b>	<b>-2,44%</b>	<b>-3,86%</b>
023 Virement à la section d'investissement							
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	261 892,93	196 185,73	703 152,83	189 048,34	-25,09%	258,41%	-73,11%
043 Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>261 892,93</b>	<b>196 185,73</b>	<b>703 152,83</b>	<b>189 048,34</b>	<b>-25,09%</b>	<b>258,41%</b>	<b>-73,11%</b>
<b>Total</b>	<b>3 102 191,73</b>	<b>3 176 615,11</b>	<b>3 610 755,63</b>	<b>2 984 390,63</b>	<b>2,40%</b>	<b>13,67%</b>	<b>-17,35%</b>
D002 <b>Déficit reporté de N-1</b>							
<b>Total cumulé</b>	<b>3 102 191,73</b>	<b>3 176 615,11</b>	<b>3 610 755,63</b>	<b>2 984 390,63</b>	<b>2,40%</b>	<b>13,67%</b>	<b>-17,35%</b>

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol*18/17	Evol*19/18	Evol*20/19
<b>Section d'investissement</b>							
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00			
20 Immobilisations incorporelles	49 942,90	19 349,27	15 034,28	16 689,00	-61,26%	-22,30%	11,01%
204 Subventions d'équipement versées	83 504,57	53 232,90	82 117,29	113 064,66	-36,25%	54,26%	37,69%
21 Immobilisations corporelles	110 263,51	189 156,36	374 331,86	243 630,40	71,55%	97,90%	-34,92%
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23 Immobilisations en cours	727 493,81	1 674 454,44	1 029 644,43	2 154 153,88	130,17%	-38,51%	109,21%
	0,00	0,00	0,00	0,00			
	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>971 204,79</b>	<b>1 936 192,97</b>	<b>1 501 127,86</b>	<b>2 527 537,94</b>	<b>99,36%</b>	<b>-22,47%</b>	<b>68,38%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00			
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	4 366,70	0,00			
16 Emprunts et dettes assimilées	318 902,97	300 627,06	244 457,61	232 645,09	-5,73%	-18,68%	-4,83%
18 Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00			
26 Particip. créances rattachées à des particip.	0,00	2 030,50	0,00	0,00			
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>318 902,97</b>	<b>302 657,56</b>	<b>248 824,31</b>	<b>232 645,09</b>	<b>-5,09%</b>	<b>-17,79%</b>	<b>-6,50%</b>
45 Opérations pour compte de tiers	11 909,40	0,00	0,00	6 078,42			
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 302 017,16</b>	<b>2 238 850,53</b>	<b>1 749 952,17</b>	<b>2 766 261,45</b>	<b>71,95%</b>	<b>-21,84%</b>	<b>58,08%</b>
	0,00	0,00	0,00	0,00			
040 Opé. d'ordre de transfert entre sections	11 120,39	7 855,15	155 326,72	5 328,05	-29,36%	1877,39%	-96,57%
041 Opérations patrimoniales	75 822,55	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>86 942,94</b>	<b>7 855,15</b>	<b>155 326,72</b>	<b>5 328,05</b>	<b>-90,97%</b>	<b>1877,39%</b>	<b>-96,57%</b>
<b>Total</b>	<b>1 388 960,10</b>	<b>2 246 705,68</b>	<b>1 905 278,89</b>	<b>2 771 589,50</b>	<b>61,75%</b>	<b>-15,20%</b>	<b>45,47%</b>
D001 <b>Déficit reporté de N-1</b>							
<b>Total cumulé</b>	<b>1 388 960,10</b>	<b>2 246 705,68</b>	<b>1 905 278,89</b>	<b>2 771 589,50</b>	<b>61,75%</b>	<b>-15,20%</b>	<b>45,47%</b>

RECETTES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol*18/17	Evol*19/18	Evol*20/19
<b>Section de fonctionnement</b>							
013 Atténuations de charges	60 985,87	35 222,71	54 601,21	69 527,19	-42,24%	55,02%	27,34%
70 Produits des services	363 071,44	302 858,74	427 655,02	267 865,74	-16,58%	41,21%	-37,36%
73 Impôts et taxes	2 238 945,44	2 350 059,63	2 385 644,94	2 444 576,67	4,96%	1,51%	2,47%
74 Dotations et participations	1 453 029,20	1 500 956,62	1 506 240,81	1 526 290,42	3,30%	0,35%	1,33%
75 Autres produits de gestion courante	88 007,39	95 451,63	132 511,83	50 012,42	8,46%	38,83%	-62,26%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>4 204 039,34</b>	<b>4 284 549,33</b>	<b>4 506 653,81</b>	<b>4 358 272,44</b>	<b>1,92%</b>	<b>5,18%</b>	<b>-3,29%</b>
76 Produits financiers	9,52	9,60	9,60	7,20	0,84%	0,00%	-25,00%
77 Produits exceptionnels	80 968,02	131 189,73	387 644,74	712,50	62,03%	195,48%	-99,82%
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00			
	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 285 016,88</b>	<b>4 415 748,66</b>	<b>4 894 308,15</b>	<b>4 358 992,14</b>	<b>3,05%</b>	<b>10,84%</b>	<b>-10,94%</b>
	0,00	0,00	0,00	0,00			
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	11 120,39	7 855,15	155 326,72	5 328,05	-29,36%	1877,39%	-96,57%
043 Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>11 120,39</b>	<b>7 855,15</b>	<b>155 326,72</b>	<b>5 328,05</b>	<b>-29,36%</b>	<b>1877,39%</b>	<b>-96,57%</b>
<b>Total</b>	<b>4 296 137,27</b>	<b>4 423 603,81</b>	<b>5 049 634,87</b>	<b>4 364 320,19</b>	<b>2,97%</b>	<b>14,15%</b>	<b>-13,57%</b>
R002 <b>Excédent reporté de N-1</b>							
<b>Total cumulé</b>	<b>4 296 137,27</b>	<b>4 423 603,81</b>	<b>5 049 634,87</b>	<b>4 364 320,19</b>	<b>2,97%</b>	<b>14,15%</b>	<b>-13,57%</b>

RECETTES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol*18/17	Evol*19/18	Evol*20/19
<b>Section d'investissement</b>							
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00			
13 Subventions d'investissement	182 857,51	179 847,79	141 845,20	149 236,00	-1,65%	-21,13%	5,21%
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00			
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			
21 Immobilisations corporelles	6 165,24	0,00	0,00	0,00			
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	62 963,67			
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>189 022,75</b>	<b>179 847,79</b>	<b>141 845,20</b>	<b>212 199,67</b>	<b>-4,85%</b>	<b>-21,13%</b>	<b>49,60%</b>
10 Dot., fonds divers et réserves	215 343,41	168 410,63	146 691,22	297 961,49	-21,79%	-12,90%	103,12%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 216 554,73	1 193 945,54	1 246 988,70	1 438 879,24	-1,86%	4,44%	15,39%
138 Autres subv. d'invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00			
18 Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00			
26 Particip. créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00			
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			
024 Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 431 898,14</b>	<b>1 362 356,17</b>	<b>1 393 679,92</b>	<b>1 736 840,73</b>	<b>-4,86%</b>	<b>2,30%</b>	<b>24,62%</b>
45 Opérations pour compte de tiers	11 909,40	0,00	0,00	46 078,42			
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 632 830,29</b>	<b>1 542 203,96</b>	<b>1 535 525,12</b>	<b>1 995 118,82</b>	<b>-5,55%</b>	<b>-0,43%</b>	<b>29,93%</b>
021 Virement de la section de fonctionnement							
040 Opé. d'ordre de transfert entre sections	255 727,69	196 185,73	703 152,83	189 048,34	-23,28%	258,41%	-73,11%
041 Opérations patrimoniales	75 822,55	0,00	0,00	0,00			
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>331 550,24</b>	<b>196 185,73</b>	<b>703 152,83</b>	<b>189 048,34</b>	<b>-40,83%</b>	<b>258,41%</b>	<b>-73,11%</b>
<b>Total</b>	<b>1 964 380,53</b>	<b>1 738 389,69</b>	<b>2 238 677,95</b>	<b>2 184 167,16</b>	<b>-11,50%</b>	<b>28,78%</b>	<b>-2,43%</b>
R001 <b>Excédent reporté de N-1</b>							
<b>Total cumulé</b>	<b>2 349 409,35</b>	<b>2 698 838,94</b>	<b>2 690 811,21</b>	<b>2 969 699,48</b>	<b>14,87%</b>	<b>-0,30%</b>	<b>10,36%</b>

## Plan pluriannuel d'investissement 2021-2024

N°	Projets	Lieux	Budget TTC	Financement			2021	2022	2023	2024	2025	2026
				Autofinanc.	Emprunt	Subvention						
0	Aménagement urbain du bourg - Centre et espace commercial Voirie, stationnement, voie douce, espaces verts	Bourg	0 €		0 €							
1	Réhabilitation de la Base nautique - Réhabilitation et extension (sanitaires yc publics, atelier/stockage) - Construction d'un lieu d'hébergement sur un autre site (optionnel)	Ile-Grande	1 320 000 €	357 000 €	798 000 €	165 000 €	130 000 €	700 000 €	490 000 €			
2	Requalification du site de l'ancienne école et du centre social de Kerénoc - Création de logements sur ancienne école élémentaire - Réhabilitation et extension du bâtiment associatif, aménagement extérieur	Kerénoc	440 000 €	380 000 €	0 €	60 000 €	240 000 €	200 000 €				
3	Aménagement du front de mer de Landrellec - Restauration du front de mer, voirie, voie douce - Création d'un stationnement	Landrellec	150 000 €	127 500 €	0 €	22 500 €		150 000 €				
4	Création d'un lotissement à Pontourgon Logements privés et sociaux yc accession à la propriété	Bourg	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €		150 000 €				
5	Création d'une résidence séniors Construction de logements par un tiers, aménagements (participation commune)	Bourg	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €			100 000 €			
6	Réhabilitation du complexe sportif - Toiture, isolation, sol solaire - Extension avec un nouvel espace sportif (optionnel)	Bourg	660 000 €	240 000 €	330 000 €	90 000 €		360 000 €	300 000 €			
7	Réhabilitation et extension de la salle polyvalente de l'Ile-Grande Toiture, solaire, sanitaires, aménagement intérieur	Ile-Grande	350 000 €	298 000 €	0 €	52 000 €				350 000 €		
8	Requalification du site des anciens locaux du Point I et de La Poste de l'Ile-Grande Locaux associatifs, habitat social T2/3, commerce, sanitaires publics	Ile-Grande	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €				150 000 €		
9	Création d'un réseau de voies douces Vers Kerénoc, Keryvon, Ile-Grande	Commune	450 000 €	360 000 €	0 €	90 000 €	200 000 €	50 000 €		200 000 €		
10	Création d'un terrain de football d'entrainement Optionnel	Bourg	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €				300 000 €		
<b>s/total Investissements structurants</b>			<b>4 070 000 €</b>	<b>2 462 500 €</b>	<b>1 128 000 €</b>	<b>479 500 €</b>	<b>570 000 €</b>	<b>1 610 000 €</b>	<b>890 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Voirie			1 800 000 €	1 800 000 €	0 €	0 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Eaux pluviales			450 000 €	450 000 €	0 €	0 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Eclairage public et réseaux			480 000 €	480 000 €	0 €	0 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Travaux sur bâtiments			300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Acquisitions de matériels			300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Acquisitions foncières			300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
<b>s/total Investissements courants</b>			<b>3 630 000 €</b>	<b>3 630 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>7 700 000 €</b>	<b>6 092 500 €</b>	<b>1 128 000 €</b>	<b>479 500 €</b>	<b>1 175 000 €</b>	<b>2 215 000 €</b>	<b>1 495 000 €</b>	<b>1 605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>	<b>605 000 €</b>

## Contenu

I.	Rappel du cadre juridique du Débat et du Rapport d'Orientations budgétaires .....	1
	Remarques liminaires .....	1
II.	Le contexte économique et budgétaire .....	2
	Le contexte économique national et international .....	2
	Du contexte budgétaire national à la collectivité .....	2
III.	Compte administratif provisoire 2020 – Budget Principal .....	3
	Répartition et évolution des dépenses et recettes .....	3
	Dépenses de fonctionnement .....	4
	Recettes de fonctionnement .....	4
	Dépenses d'investissement .....	5
	Recettes d'investissement .....	5
	Restes à réaliser de 2020 .....	6
	Calcul des résultats 2020 provisoires et proposition d'affectation .....	7
	Capacité d'autofinancement pour 2020 et évolution .....	8
IV.	Dette et emprunts .....	9
	Ligne de trésorerie .....	9
	État de la dette .....	9
	Situation du budget principal et des budgets annexes pour 2021 .....	9
	Évolution de la dette de 2007 à 2027 .....	9
	Emprunt 2021 .....	10
V.	Le plan pluriannuel d'investissement .....	10
VI.	Les orientations du budget principal pour 2021 .....	11
	Les recettes de fonctionnement .....	11
	Fiscalité .....	11
	Les concours de l'État .....	12
	Les autres recettes .....	13
	Estimation des principales recettes de fonctionnement 2021 : .....	14
	Les dépenses de fonctionnement .....	14
	Les dépenses de personnel .....	14
	Charges à caractère général .....	15
	Charges de gestion courante .....	15
	La section d'investissement 2021 .....	15
	Les ressources d'investissement .....	15
	Les dépenses 2021 .....	16
	Estimation des principales recettes et dépenses d'investissement .....	16
VII.	Budgets annexes .....	17
	Budget Centre de loisirs .....	17
	Budget Camping .....	17
	Budget Cœur de bourg .....	17
	Budget Espace d'activités Tachen an Askol .....	17
	Budget Zone d'Activités du Salut de la Clarté .....	17
	Budget Port .....	17
	Budget CCAS .....	17
VIII.	ANNEXES .....	18
	Budget principal - Compte administratif provisoire et comparaison .....	18
	Plan pluriannuel d'investissement 2021-2024 .....	20